

Délibération n°2309-01

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10+2 proc  
Votants : 12

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)  
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses  
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian  
DI MARTINO – Fabienne GALLI – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC –  
Fabrice FONTAINE- Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI

Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS  
Absentées : Béatrice ROZIER – Karine FAGES  
Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Approbation du Rapport annuel  
Sur le Prix et la Qualité du Service public  
De l'eau potable (RPQS) pour l'année 2022**

Monsieur Le Maire précise que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5,  
la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et  
faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS est un document public : il permet d'informer les usagers du service en présentant notamment le nombre  
d'abonnés, les volumes facturés, les caractéristiques et constitution du réseau.  
Il présente également les modalités de tarification du service et la qualité de l'eau distribuée.

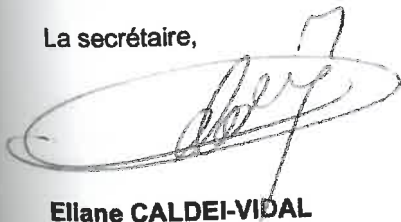
**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à  
l'unanimité des présents,**

- **DECIDE** d'adopter le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable annexé à la présente  
délibération
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information sur les  
Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

La secrétaire,

Le Maire,

  
Eliane CALDEI-VIDAL

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 22/09/2023  
Qualité : Maire